

**Ville de Fosses**

Acte certifié exécutoire après avoir été  
Transmis au représentant de l'Etat

le : 03 MARS 2026

Publié le : 03 MARS 2026

La Maire, Jacqueline HAESINGER

**DECISION N° 2026.28**

**Objet :** Demande de subvention pour les travaux de rénovation d'équipements (bâtiment et équipements scéniques) de l'Espace Germinal

La Maire de Fosses,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Fond Régional d'aides à l'investissement des collectivités de la Région Ile de France,

Vu le Fond Départemental d'aides à l'investissement des collectivités # Culture et Patrimoine – équipements culturels du Département du Val d'Oise

Vu le fond de concours Culture et Patrimoine de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 06 novembre 2023 donnant pouvoir au Maire d'exercer les délégations prévues à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan de financement ci-dessous ;

Considérant la nécessité de revoir le plan de financement initial ;

Considérant qu'en conséquences, le montant estimatif pour les travaux de rénovation d'équipements (bâtiment et équipements scéniques) de l'Espace Germinal s'élève à 562 040.79 € HT (674 435.13 € TTC) ;

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'annuler et remplacer la décision 2025.75

**Article 2 :**

D'approuver le plan de financement suivant :

TRAVAUX DE RENOVATION D'EQUIPEMENTS (BÂTIMENT ET EQUIPEMENTS SCENIQUES)		ESPACE GERMINAL A FOSSES – PHASE 1	
Dépenses		Subventions	
<b>Rénovation bâtiment :</b>			
133 484.64 HT (146 833.10 € TTC)		Fond Conseil régional	CP2024-143 30 000 €
		Fond Conseil départemental	20 279.70 €
		Fonds de concours CARPF	DS25.280 19 710.99 €
		<i>Ss-total</i>	<b>69 990.66 €</b>
		<i>Part communale</i>	65 207.14 €
<b>Rénovation équipements scéniques :</b>			
426 842.99 € HT (512 194.77 € TTC)		Fond Conseil régional	CP2024-101 85 368.60 €
		Fond Conseil départemental	15 000 €
		Fonds de concours CARPF	DS25.280 137 776.60 €
		<i>Ss-total</i>	<b>238 145.20 €</b>
		<i>Part communale</i>	188 697.79 €
<b>Total des dépenses HT</b>	<b>560 327.63 €</b>	<b>Total des Subventions</b>	<b>307 878.89 €</b>
<b>Dépenses à la charge de la commune pour le projet (HT)</b> (montant des travaux HT - subventions) =		<b>253 904.93 € HT</b>	
<b>Dépenses à la charge de la commune pour le projet (TTC)</b> (montant des travaux TTC - subventions) =		<b>366 296.27 € TTC</b>	

**Article 3 :**

De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise à hauteur de 35 779.67 € pour les travaux de rénovation d'équipements (bâtiment et équipements scéniques) de l'Espace Germinal,

**Article 4 :**

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

**Article 5 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être intenté devant l'auteur de la décision.

Fait à Fosses le 5 mars 2026

La Maire,

Jacqueline HAESINGER



PLAN DE FINANCEMENT

RENOVATION D'EQUIPEMENTS (BÂTIMENT ET EQUIPEMENTS SCENIQUES)  
ESPACE GERMINAL – PHASE 1

TRAVAUX DE RENOVATION D'EQUIPEMENTS (BÂTIMENT ET EQUIPEMENTS SCENIQUES) ESPACE GERMINAL A FOSSES – PHASE 1			
Dépenses		Subventions	
<b>Rénovation bâtiment :</b>			
133 484.64 HT (146 833.10 € TTC)	Fond Conseil régional	CP2024-143	30 000 €
	Fond Conseil départemental		20 279.70 €
	Fonds de concours CARPF	DS25.280	19 710.99 €
	<i>Ss-total</i>		<b>69 990.66 €</b>
	<i>Part communale</i>		65 207.14 €
<b>Rénovation équipements scéniques :</b>			
426 842.99 € HT (512 194.77 € TTC)	Fond Conseil régional	CP2024-101	85 368.60 €
	Fond Conseil départemental		15 000 €
	Fonds de concours CARPF	DS25.280	137 776.60 €
	<i>Ss-total</i>		<b>238 145.20 €</b>
	<i>Part communale</i>		188 697.79 €
<b>Total des dépenses HT</b>	<b>560 327.63 €</b>	<b>Total des Subventions</b>	<b>307 878.89 €</b>
Dépenses à la charge de la commune pour le projet (HT) (montant des travaux HT - subventions) =		253 904.93 € HT	
Dépenses à la charge de la commune pour le projet (TTC) (montant des travaux TTC - subventions) =		366 296.27 € TTC	

Le 5 mars 2026

La Maire,

Jacqueline HAESINGER

